

HONORAIRES DE TRANSACTION

Vente d'habitations		
	<i>Honoraires charge vendeur</i>	<i>Honoraires charge acquéreur</i>
De 0 jusque 150 000€	Forfait 10 000€ TTC	
De 150 001€ à 240 000€	Forfait 12 000€ TTC	
Au-delà de 240 000€	6 % TTC	6 % TTC

Vente de terrains		
	<i>Honoraires charge vendeur</i>	<i>Honoraires charge acquéreur</i>
De 0 jusque 130 000€	Forfait 10 000€ TTC	
Au-delà de 130 001€	8.5 % TTC	8.5 % TTC

Fonds de commerces, Murs commerciaux Et immeubles d'investissements		
	<i>Honoraires charge vendeur</i>	<i>Honoraires charge acquéreur</i>
	10 % TTC	10 % TTC

-Les honoraires sont déterminés conformément au mandat signé et aux stipulations de l'avant-contrat. Ils sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les dispositions prévues au mandat.

-Les honoraires rémunèrent les prestations de recherche d'acquéreur, de commercialisation du bien, d'organisation des visites, de négociation entre les parties et d'accompagnement jusqu'à la signature de l'acte authentique.

- Conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, le présent barème est affiché en agence et disponible sur demande ainsi que sur le site internet de l'agence.

AGENCE SAINT HUBERT

Route de Milly 77630 Arbonne la forêt

TEL : 01 60 66 44 17

arbonne@agencesainthubert.com

www.agencesainthubert.fr